



KlemetSawadogoKouadio

Société Civile Professionnelle d'Avocats
Cocody-Ambassades, Av. Jacques Aka, Villa Médecine
08 BP 118 Abidjan 08, Côte d'Ivoire
Tél /Fax : +225.22.400.500, +225.22.400.600
Courriel : ksk@ksk-avocats.com

Droit et pratique de la cessation de la relation de travail

Objectifs de la formation

- Distinguer les différents modes de rupture du contrat de travail et maîtriser leur cadre légal
- Respecter le formalisme et la procédure à mettre en œuvre
- Chiffrer le coût de la rupture
- Minimiser les risques de contentieux

Public concerné

- Directeurs des ressources humaines
- Responsables, cadres confirmés, collaborateurs de la fonction personnel -ressources humaines
- Juristes d'entreprise

Intervenants principaux

- Me Zinda SAWADOGO, Avocat Associé, KSK Société d'Avocats
- Me Angaman Georges KOUADIO, Avocat Associé, KSK Société d'Avocats
- Mr Alexandre BAIRO, Juriste, KSK Société d'Avocats
- Intervention d'un magistrat du Tribunal du travail d'Abidjan

Durée	Tarif	Code
3 jours	500 000 FCFA	0001

Sessions 2012	Lieu	Date
3 jours	Etoile du Sud Grand Bassam	14-15-16 juin

PLAN DETAILLE

PREMIERE - DEUXIEME ET TROISIEME JOURNEES

Introduction

I Les modes de rupture du contrat de travail

A. Les modes de rupture sur l'initiative de l'une des parties

1. La rupture du contrat de travail sur l'initiative du salarié : la démission

- la forme de la démission
- la prise d'acte par le salarié de la rupture

2. La rupture du contrat de travail sur l'initiative de l'employeur : le licenciement

- le licenciement pour cause personnelle (la faute)
- le cas spécifique de la rupture en période d'essai
- le licenciement consécutif à une maladie, un accident ou une inaptitude à l'emploi d'origine professionnelle ou non
- le licenciement pour motifs économiques
 - Principe
 - o Notion de motifs économiques
 - o Les difficultés d'interprétation
 - Modalités de réalisation
 - o Licenciement économique d'un travailleur
 - o Licenciement économique de plus d'un travailleur

3. La rupture de contrats spécifiques

- le contrat à durée déterminée
- le contrat d'apprentissage

4. La résiliation judiciaire du contrat de travail

5. La rupture négociée du contrat de travail

- la rupture amiable du contrat de travail
- la préretraite (ou retraite anticipée)

6. L'emprisonnement du salarié ou de l'employeur

B. Rupture du contrat de travail indépendante de la volonté des parties

- Le terme du CDD
- Le départ en retraite
- Le décès du salarié

II. Les règles procédurales de rupture du contrat de travail

1. Procédure en matière de démission

- la notification de la démission
- la démission abusive

2. Procédure de licenciement pour faute

- la demande d'explications
- la notification du licenciement

3. Procédure de licenciement du « travailleur protégé »

- les représentants du personnel et assimilés
- les femmes enceintes
- le salarié en congé

4. Procédure de licenciement pour motifs économiques de plus d'un travailleur

III. Les conséquences de la rupture du contrat de travail

1. Les conséquences pécuniaires

- indemnités légales (préavis, congés payés et indemnité de licenciement)
- indemnités conventionnelles (mesures d'accompagnement)

2. Les documents à remettre au salarié

- le certificat de travail
- le solde de tout compte

3. Sanctions du non-respect des règles procédurales en matière de licenciement

- les dommages et intérêts
- cas d'aggravation des indemnités légales

4. Sanctions du non-respect des règles de fond en matière de licenciement

5. La limitation des risques de contestation sur la forme et le fond (le protocole transactionnel)